

1^{ER} JANVIER 2015

« ILS » AVAIENT DÉCIDÉ DE LE FAIRE
ET « ILS » L'ONT FAIT

Une tribune de Thierry MÜLLER

Dans un silence médiatique presque parfait, ils ont froidement, cyniquement, méthodiquement, mis dans la misère et hors protection sociale salariée, des dizaines de milliers de travailleurs « hors emploi »... Dans le 8^e pays le plus riche d'Europe. La Belgique... Plus riche en moyenne par habitant que l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne ou l'Italie...

« À eux, à elles, qui sont ainsi jeté-e-s, à toi qu'ils voudraient ainsi nier dans ton existence même, nous voulons communiquer notre solidarité, — pas charitable mais de classe —, notre fraternité sensible et généreuse, notre affection en quelque sorte, notre énorme révolte ... Nous voulons te dire notre volonté de rester debout à tes côtés, pour avec toi leur faire face, encore et encore... Ce qu'ils font est ignoble. Nous ne l'oublie-

rons pas. À nos yeux, jamais ce qui arrive ici et maintenant ne sera normalisé, normalisable¹. »

Désormais le réseau *Stop Art63§2* revendique l'abrogation de cette mesure mais aussi la réintégration de tous les expulsés dans leur droit à des allocations de chômage pleines et entières.

Matin du 5 janvier 2015. Rue Montgomery, 24, à Grivegnée. Il fait moins de 0°. Nous sommes sept du réseau *Stop Art.63§2*, sur le trottoir de la cellule Tempor, ouverte spécialement par le CPAS de Liège pour recevoir toutes les demandes de RIS que viendront demander le coeur serré, l'angoisse rivée au fond des yeux, plus de 1 000 liégeois, expulsés de leur droit au chômage. 1 000 ou 1 500, parmi les 2 000 qui « sauteront » probablement durant toute cette nouvelle

1 Message publié sur son site par le réseau *Stop Art.63§2* durant la nuit du 31 décembre 2014.

année. Une année bien compliquée, bien douloureuse, bien mal emmanchée...pour eux comme pour nous, qui aurions voulu éviter ce « pire ». Et qui n'avons pas ménagé nos énergies pour y arriver.

Ce matin, à 9h, ils sont déjà près de 200 à se présenter devant le local *Tempor*, sous le regard de quatre policiers et de deux « gardiens » sous-statutaires ! Certains sont frigorifiés, battant le pavé depuis une heure déjà. Le local, loué par la Ville pour les recevoir, n'est pas adapté à la situation, pourtant prévisible, annoncée depuis des mois, puisque ce rez-de-chaussée ne dispose que d'une salle d'attente capable de recevoir une cinquantaine de personnes. Et alors ?

Ben et alors, résultat des courses, nous assistons à un spectacle surréaliste !

À peine 9h dépassé de quelques minutes, les cinquante premiers arrivés sont invités à entrer dans le bâtiment... Ensuite, à même le trottoir et à diverses reprises pendant la matinée, sous le regard des passants heureusement forts peu nombreux en ce quartier résidentiel de banlieue, la directrice de service explique en grelottant à son tour aux autres candidats au RIS comment cela va se passer pour eux, ce qu'ils doivent amener comme documents la fois prochaine et puis qu'on va leur fixer un rdv parce que là, le quota traitable aujourd'hui est déjà atteint.

Deux assistants sociaux, grelottant à leur tour, aimables et de bonne composition, — malgré des conditions qui auraient mérité

un arrêt de travail immédiat! —, fixent alors les rendez-vous dans un carnet posé à même l'appui de fenêtre de la maison adjacente au centre *Tempor*... Ouf! Il ne neige pas!

Dans quel pays vit-on? Comment ces gens, jetés illégitimement de leur droit au chômage, sont-ils reçus, là où on les a fait échouer, aux portes du dernier filet de sécurité, qui de surcroît ne recalera de la chute que 50 à 60% d'entre eux? Pour nous, militants parfois depuis un an déjà au sein du réseau *Stop Art.63§2*, cette date couperet du 1^{er} janvier 2015 s'approchait à une vitesse impressionnante. Elle nous apparaissait déjà en soi, dans notre imaginaire, comme quelque chose d'insupportable, d'inacceptable, que nous espérions à tout prix au moins repousser...

Aujourd'hui, quelques jours après la bascule du réveillon, cette mesure produit ses premiers effets sinistres que notre combat n'a pas été en mesure d'empêcher, et cela prend des allures concrètes parfois déchirantes, une dame pleure à même la rue. D'autres, fort peu nombreux et c'est tant mieux, se lancent dans des diatribes racistes à mi-voix. La plupart ont le regard hagard ou vide ou glacé, le regard de celui qui ne comprend pas ou qui comprend très bien et retient une rage qu'il devine impuissante. Des mères de famille racontent incrédules qu'on les a prévenues hier, qu'elle étaient sur la mutuelle jusqu'il y a quelques jours et que là elles ne s'y attendaient pas, et comment vont-elles faire avec 3 ou 4 enfants... et va-t-on aussi leur retirer les allocations fami-

liales, c'est marqué sur le papier de l'Onem que cela pourrait leur arriver, et ce salaud d'ex-mari, lui aussi chômeur, qui ne paie plus la pension alimentaire pour les enfants depuis des mois...

Dans le 17^e pays le plus riche du monde, on assiste ici à l'abject, à l'ignoble, à l'injustifiable alors que ne sont proposés chaque mois à plus d'un million de personnes, totalement ou partiellement sans emploi,... que 20 à 30 000 offres d'emplois, massivement des CDD de courte durée, des temps partiels, des intérim, des faux emplois de « franchisés » ou « d'indépendants »... bref ce genre d'emplois qui vous ramène en permanence au régime des allocations d'insertion que l'article 63§2 désormais limite dans le temps. Et c'est bien ce qui fait de cet arrêté royal une mesure humainement crapuleuse, en plus d'être budgétairement sans intérêt et économiquement contre-productive, du moins dans une perspective politique qui voudrait que l'économie ait pour but de pérenniser ce qui fait société, et non de dégager des profits, sans limite eux, pour une poignée de « ponctionneurs » de la richesse que notre travail produit chaque jour.

Une mesure crapuleuse, parce qu'au sein d'un marché de l'exploitation et de la subordination salariales qui ne veut que d'un chômeur sur 35 en moyenne, on vire de tout droit à des allocations de chômage des milliers de personnes qui n'ont pu cumuler suffisamment de périodes d'emploi dans un délai déterminé que pour pouvoir ouvrir leurs droits au chômage « sur base d'un travail ».



L'exigence est claire : si vous avez moins de 36 ans, vous devez cumuler 12 mois de boulot équivalent temps plein sur une période de 21 mois. Si vous avez plus de 36 ans, 18 mois de boulot équivalent temps plein dans une période de 33 mois. Un mi-temps pendant même dix ou quinze ans, une fois arrivé à terme, vous ramènera donc toujours, peu importe votre âge, au système d'allocations d'insertion...

Un emploi disponible pour 35 « hors emploi »...? Marché saturé qui ne peut et ne veut vous « absorber »... Même si les 150 000 chômeurs en allocations d'insertion (estimation à la louche) font tout pour trouver un job, mais TOUT, il est impossible que plus d'un sur trois arrivent à se faire suffisamment embaucher que pour obtenir le Saint Graal vers les allocations sur « base d'un travail » (toujours illimitées dans le temps)... Comment qualifie-t-on une injonction légale qui vous impose pour ne pas être sanctionné de réussir quelque chose d'irréalisable? Comment qualifier un pouvoir, une autorité publique, une instance quelconque capable de pratiquer ce genre de contraintes avec à la clé une sanc-

tion aussi lourde que de vous laisser, vous et votre famille, sans aucune ressource pour survivre? Crapuleux est-il en l'occurrence un qualificatif excessif?

Mesure budgétairement dérisoire. Sans tenir compte des «aides» que l'État a promis de verser aux CPAS en compensation des coûts supplémentaires qu'engendrera pour eux cette «prise en charge» financière d'une partie des exclus, les calculs faits par les organisations syndicales parlent de 3 à 400 millions d'euros de «gains» pour un État, — le nôtre?—, à la recherche permanente de milliards d'économie.

Un État qui comble chaque année le compte «néгатif» de la sécurité sociale entre les cotisations, toujours plus squelettisées par des mesures...gouvernementales qui exonèrent, sous prétexte de «création d'emplois» qui ne viennent jamais, des employeurs qui en réalité recyclent ces gains sous forme de dividendes, et des prestations qu'accroît un sous-emploi endémique, intrinsèque même à un système de production sans cesse à la recherche du remplacement de la main d'oeuvre par des machines. Un dernier constat que nous ne regrettons pas forcément mais qui appelle d'autres solutions, d'autres perspectives économiques et sociétales que l'expulsion pure et simple du droit au chômage de ceux dont du coup le système productif capitaliste ne veut plus, ni de leur énergie, ni de leur créativité, ni de leurs savoirs (-faire).

Mesure contre-productive économique-

ment. Elle n'aura aucun effet positif sur le chômage puisqu'au contraire, elle produira un effondrement de la capacité de consommation de dizaines de milliers de précairés et de leur famille, au seul profit à court terme des employeurs et de leurs actionnaires mais au détriment comme le montrent l'Espagne, le Portugal ou la Grèce, de l'économie du pays, de ses habitants lambda, des services publics que cela peut garantir, et plus globalement, de la valeur économique que peut y stimuler le «pouvoir d'achat» des plus pauvres, à l'avantage potentiel de tous les producteurs de valeur, dans ou hors l'emploi, que nous sommes, si cette valeur économique nous était équitablement renvoyée.

Par ailleurs, à moyen terme, ces exclusions renforceront l'existence d'une société belge à plusieurs vitesses, dont les «perdants» seront contraints de retourner chez leurs parents ou de multiplier travail au noir, petite délinquance, prostitution, mendicité... avec en bout de course un délitement social, une angoisse, et un isolement dont les familles les plus pauvres (et/ou les plus récalcitrantes à la mise à l'embauche contrainte) subiront en priorité les effets.

Dès lors, au détriment d'un faire société pourtant bien nécessaire, il est fort à craindre que cette mesure stigmatise et désigne à la vindicte populaire de la «Belgique qui se lève tôt» une frange importante d'un salariat du coup plus divisé encore, alors qu'il gagnerait à resserrer les rangs.

Car il est là l'effet, sinon recherché, du moins effectif. T'as un job, tu entends ce qui se passe, tu entends causer sur ces feignasses de chômeurs, ces parasites qui fraudent et qui n'en foutent pas une, qui se vautrent, oh le bonheur enviable!, 12h/jour dans leur divan troué, devant RTL ou TFI, une *Cara* à la main, ces « pansus » que de plus en plus de gens dénoncent, haïssent et vilipendent sur les réseaux sociaux, tu n'en connais pas mais tu sais que ça existe et en grand nombre, les media en parlent, donc c'est vrai... et font même à leur sujet des sondages, des reportages en caméra cachée, des appels à délation... C'est à cause d'eux que tout va mal! « Des milliards de déficit? »... En es-tu sûr? Peu importe si c'est vrai, « tout plutôt qu'un jour, j'en... sois! »

Et puis, plus pragmatiquement encore, tu entends aussi que les allocations de chômage sont limitées pour les uns et qu'ensuite, le RIS ne leur est pas garanti, ou alors qu'elles sont dégressives, pour les autres, et ce, jusque sous le seuil de pauvreté. T'entends qu'on les contrôle, tous et de manière sans cesse plus serrée, plus exigeante, et qu'ils se plaignent de cela, que c'est humiliant, arbitraire et même absurde: certains qui, le 30 décembre 2014, ont été contrôlés positivement par l'Onem, comme de « bons et courageux chercheurs d'emploi », ont pourtant été jetés du droit aux allocations... deux jours plus tard! Alors, même si tu es « en souffrance au travail », tu la fermes, tu dis oui à ton patron ou à ton manager, tu acceptes les heures supp' non payées, les augmentations de cadences et de niveaux de résultats, les baisses de salaire ou

d'avantages complémentaires, les week-ends d'entreprises qui te font ch..., l'obsession évaluative qui te met en concurrence avec tes collègues, tout ça au nom du décollage, de l'essor, ou seulement du « sauvetage de la boîte » et donc de ton emploi, surtout que tu sais désormais qu'il règne derrière toi une armée de réserve, tapie dans l'ombre, féroce, « activée », prête à tout pour prendre ta place...

Est-ce de cette société-là dont nous voulons?

Non! Nous valons bien mieux que ça. Et c'est pourquoi, constitués en réseau, depuis des mois, nous résistons... : *Stop Art. 63§2!*

Thierry MÜLLER

www.stop632.be